



La Côte  
1260 Nyon 1  
022/ 994 41 11  
www.lacote.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 8'023  
Parution: 5x/semaine

N° de thème: 844.003  
N° d'abonnement: 844003  
Page: 15  
Surface: 20'501 mm<sup>2</sup>



## Désarmer les victimes

**L'**avocat américain Stephen P. Halbrook vient de publier aux Editions Slatkine une étude sur un aspect souvent négligé par les historiens analysant les persécutions des Juifs par le régime nazi. Dans «Bas les armes!» Le désarmement des Juifs et des «ennemis intérieurs» du III<sup>e</sup> Reich, il dévoile la politique d'interdiction des armes mise en place par les nazis pour faciliter la persécution, l'arrestation et la déportation des Juifs et des opposants à leur politique. Le travail de repérage des détenteurs d'armes à feu par les nazis sera facilité car, déjà sous la République de Weimar, des listes de possesseurs d'armes à feu avaient été établies. Dès 1932, les autorités craignaient que de telles listes puissent tomber dans les mains d'éléments radicaux. S. Halbrook démontre par une étude minutieuse des lois et décrets concernant la confiscation des armes à feu que les nazis ont tenté de désarmer les opposants et de redistribuer ces armes à des groupes favorables à leur régime.

Dès février 1933, la persécution des communistes s'intensifie en Allemagne. La police lance des vagues de fouilles de bureaux et de domiciles pour confisquer les armes des communistes. Une telle mesure vise avant tout à annuler les permis de port d'armes détenus par les oppo-

sants politiques. Face à cette persécution croissante et inquiétante, le New York Times ose tourner en dérision cette chasse aux armes. Un article est consacré à la perquisition du domicile d'Albert Einstein que les nazis affirmaient être une cache d'armes. Le journaliste dément avec ironie cette hypothèse erronée: «Les Chemises brunes, en quête d'une imposante cache d'armes, sont reparties avec un couteau à pain.» Certaines de ces armes à feu retirées aux opposants politiques ou aux Juifs sont parfois directement envoyées au personnel des camps de concentration qui les utilise pour garder les détenus.

S. Halbrook montre, en outre, clairement que cette traque aux armes à feu vise aussi les clubs de tir dont des membres seraient susceptibles de retourner leurs armes contre le régime. Les nazis tentent par conséquent de mettre au pas ces clubs de tirs dès 1933.

Même la Nuit de Cristal a été précédée de mesures de désarmement des futures victimes. A la suite du pogrom, les obligations faites aux Juifs prennent tout leur sens. On les a obligés à signaler clairement leurs boutiques. Cela a facilité le saccage de leurs commerces. On les a privés de leurs armes. Cela évitait les représailles. On a exigé qu'ils déclarent leur fortune. Cela a facilité les spoliations.

Après le pogrom de 1938, Himmler accroît encore davantage les peines à l'encontre des Juifs qui détiendraient toujours des armes. Ceux-ci risquent d'être envoyés en camp de concentration pour une durée de 20 ans!»